



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

Il est donné avis de ce qui suit :

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lors d'une séance qui se tiendra en salle du conseil municipal, situé au Centre Harpell, 60, rue Saint-Pierre, le lundi 24 août 2020, à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment suivant :

**Immeuble :** 11, rue Garden City, portant le numéro de lot 1 556 254 du Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**Nature et effet :** permettant une terrasse résidentielle dans la cour latérale alors que l'article 4.6 du règlement de zonage 533 l'autorise seulement dans la cour arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 24 août 2020.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 6 août 2020.

---

Michael Finnerty,  
Trésorier  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue